

252

DC2.2

Projet d'aménagement hydroélectrique des
chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Boutin, Anne-Lyne (BAPE)

De: Jason Fournier

Franquelin

6211-03-078

Envoyé: 6 mai 2008 15:54

À: franquelin@bape.gouv.qc.ca

Cc:

Objet: Rectification de commentaires lors d'audiences

Bonjour,

je vous envoie en pièce-jointe une lettre faisant état de rectifications que j'aimerais soumettre quant à des commentaires que j'ai tenus lors des audiences du mercredi 30 avril en après midi.

Désolé pour les inconvénients,

Sincèrement

Jason Fournier

Fils de propriétaire de chalet de l'APCF

Le 6 mai 2008

Au : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Objet : Rectification de commentaires lors de la séance du 30 avril 2008

Le but de cette lettre est de rectifier certains propos que j'ai tenus lors de la première partie des audiences publiques quant au projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson. Mes questions et commentaires ont été adressés au début et à la toute fin de la séance de l'après-midi le mercredi 30 avril 2008.

Comme vous le savez, *l'Association des propriétaires de chalets de la rivière Franquelin (APCF)* a signé une entente avec le promoteur quant aux droits de passages sur le chemin de l'association. Contrairement à des commentaires de ma part stipulant que l'entente fut signée par deux membres du conseil exécutif, celle-ci a été acceptée par tous les membres de l'exécutif. De plus, lors de l'assemblée annuelle de l'APCF de 2006, les membres ont donné « carte blanche » au conseil exécutif pour ce qui est de la négociation avec le promoteur. Ainsi, les membres ont été consultés pour ce qui est de l'entente. Il ne semble pas avoir de problème à ce niveau. Notons que j'ai tenus ces propos suite à des questions de la commissaire Mme Journault.

Ainsi, il semble que j'étais mal informé et que mes commentaires lors de la première séance du BAPE n'étaient pas tout à fait fondés. En ce sens, je demande une rectification des commentaires que j'ai effectués à propos de l'APCF, de son conseil exécutif et de ses membres.

Je m'excuse par la présente officiellement aux membres et au conseil exécutif de *l'Association des propriétaires de chalets de la rivière Franquelin* ainsi qu'au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*.

Par ailleurs, il est à noter que les questions que j'ai adressées au président et à la commissaire quant à de nouveaux projets de minicentrales sur la rivière Franquelin, étaient, quant à elles, tout à fait légitimes et fondées.

Sincèrement,

Jason Fournier

Fils de propriétaire de chalet de l'APCF